

Contrat de location de LA SALLE POLYVALENTE

Entre la commune de LANDAS représentée par Monsieur le Maire et

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Adresse complète :

Téléphone fixe :

Mobile :

Adresse mail :

Date de la location :

pour l'organisation d'

La location de la salle polyvalente comprend la mise à disposition suivant le choix établi ci-dessous :

Descriptif :

355m² de salle pouvant accueillir 300 personnes en formule repas et 400 personnes en formule spectacle. Un bar intégré équipé d'une armoire réfrigérée. Un local de stockage de boisson de 20m² adjacent. Une cuisine aux normes, équipée d'un four mixte, feu 4 plaques de gaz, une friteuse, une armoire froide, un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle, une hotte d'extraction d'air, d'une plonge et des plans de travail inox. Pour le stockage des denrées : une armoire réfrigérée et un réfrigérateur congélateur. Des armoires à vaisselle pour 300 couverts ainsi que les ustensiles de cuisine.

* Un bloc sanitaire accessible comprenant dans sa totalité : 3 cuvettes adaptées, 3 urinoirs, 2 vasques, porte papier, porte serviette et porte savon et deux sèche-mains à soufflerie.

* Un local de stockage pour le mobilier comprenant 300 chaises, 50 tables, 12 Mange debout, le matériel scénique. Tout autre matériel pouvant appartenir aux associations ne sera utilisé qu'après autorisation de leur propriétaire.

* Le gaz et l'eau pour la cuisine sont fournis dans la prestation de base ainsi que le matériel de nettoyage (balais, seaux, raclettes, serpillières)

* Diverses prestations supplémentaires sont fournies en option (sonorisation, matériel scénique...) Nous consulter.

La salle est équipée d'un limiteur de décibel, d'extincteurs, et lampes de secours (consignes affichées)

Un état des lieux doit être effectué à la remise et au retour des clés, un document spécifique précise l'équipement mis à votre disposition

Assurance : L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro.....

Elle a été souscrite-le..... Auprès de.....

Le Locataire fournira une copie de l'extension de sa police d'assurance pour la location de la salle .

Responsabilité : Les organisateurs ou les sociétés reconnaissent avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront utilisés. Ils sont responsables de la police de la salle. Ils sont responsables des dégâts qui pourraient être causés aux biens meubles et immeubles et de toutes déprédations à l'intérieur des lieux loués. Le locataire prend en compte le matériel y compris la vaisselle et la verrerie le cas échéant.

Les dégâts constatés, (matériel brisé ou endommagé) seront à la charge du locataire selon devis et réparations.

Propreté : Le locataire devra restituer le matériel loué en l'état dans lequel il aura été constaté avant sa location par lui-même, en présence d'un représentant de la municipalité. La salle devra être néanmoins rendue dans un état de propreté convenable, c'est-à-dire débarrassée et entièrement balayée. Les abords de la salle devront rester propres (ni mégots, ni papiers, ni détritiques, ...) Les déchets seront mis dans les poubelles extérieures mises à disposition. Le tri sélectif s'applique pour les poubelles extérieures.

Un forfait ménage (prix joint à la grille Tarifs) sera appliqué si la salle est rendue dans un état de propreté non conforme à l'état initial constaté (lors de l'état des lieux avant remise des clés) par nos employés Municipaux ou élus lors de l'état des lieux de retour.

Sécurité : L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation. L'apport de matériel extérieur est interdit. La mairie seule peut donner l'autorisation d'utilisation d'un matériel Homologué et si le classement au feu est fourni.

Réservation : les réservations ne seront valables et acceptées qu'un an avant la manifestation et après l'élaboration du calendrier des fêtes. En cas de litige (ex : 2 personnes réservant pour la même date), il sera procédé à un tirage au sort. La location de la salle, de la vaisselle, et du matériel de cuisine devient effective qu'après la signature du contrat de location

Toute résiliation du contrat de location de l'une ou l'autre des parties pour un motif non-reconnu valable (par le Conseil Municipal) devra avoir lieu au minimum un mois avant la date prévue. En cas de force majeure, Le Conseil Municipal est seul juge pour les apprécier.

Dans tous les cas, le montant de la résiliation vous sera réclamé, mais il ne sera pas demandé de dommages et intérêts.

Location de la vaisselle et du matériel de cuisine : Celle – ci est consentie après signature de l'inventaire de prise en charge sur lequel figure le coût de chaque article et matériel loué. Le locataire s'engage, en cas de dégradations ou manquants constatés sur l'inventaire de prise en charge signé par lui, à les rembourser.

Caution de garantie : Une caution sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels en mairie à la date de remise des clefs.

Tarif de location

	Landasiens	Extérieurs
Vins d'honneur, réunions	250 €	500 €
Bals, banquets et repas divers	490 €	980 €
Réception suite Funérailles	85 €	150 €
Location Vaisselle pour 100 pers.	20 €	64 €
Location Verrerie pour 100 pers.	16 €	30 €
Résiliation	200 €	450 €
Forfait Ménage	100 €	100 €
Forfait Location Housses pour Mange Debout	20 €	20 €
Caution	500 €	1000 €

Landas, le

Faire précéder la signature de : lu et approuvé

Signature du locataire

Le Maire

Règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente

Tous les locaux sont publics et **Interdits aux fumeurs. Interdiction formelle d'y Fumer sous peine d'amende et de poursuites.**

Les clés seront prises en mairie, la veille de la location vers 16 h

Un constat des lieux ainsi qu'un inventaire du matériel seront effectués le vendredi après-midi aux heures d'ouverture de la mairie et signés par les deux parties

Pour des raisons d'hygiène, les animaux sont interdits dans les locaux publics ainsi que dans les espaces extérieurs attenants.

Le locataire devra remettre la salle en bon état de propreté (effectuer le gros du nettoyage, Fours, Frigos, Congélateur, Micro-Ondes, plans de travail, évier et balayer la totalité des locaux occupés).

Toutes marchandises et emballages vides doivent être repris le lendemain de la location avant 9 h, heure limite.

Les organisateurs ou sociétés sont responsables de la sécurité de la salle.

L'état de propreté des toilettes devra être vérifié (frais de nettoyage des WC bouchés étant à la charge des organisateurs).

La vaisselle doit être rendue propre (si tel n'était pas le cas, il serait réclamé la valeur du nettoyage déduit du montant de la caution)

A partir de 22 h tout tapage nocturne en dehors de la salle (jeux d'adultes ou de d'enfants, usage de klaxon...) sont formellement interdits. De même, l'usage de pétards, amorces, fusées restent interdits à l'intérieur de la salle tout comme à l'extérieur.

La salle est équipée d'un limiteur de décibel qui annoncera à 2 reprises le dépassement de la limite autorisée avant de couper l'alimentation de la sono.

Avant de sortir, vérifier que toutes les lampes sont éteintes, ne pas toucher aux disjoncteurs et au matériel de lutte contre l'incendie, sauf nécessité absolue. Veiller à la fermeture de toutes les portes.

Ne pas oublier de fermer le chauffage de la salle et les arrivées de gaz.

L'utilisation des cuisines fait l'objet de consignes spéciales à prendre auprès du responsable de la salle.

Il est formellement interdit d'accrocher des décorations dans la salle sauf aux endroits prévus à cet effet.

Tous les accès de secours doivent rester libres

Les tables nettoyées doivent être empilées convenablement sur les chariots ainsi que les chaises et rangées en ordre dans le local prévu à cet effet.

Si vous utilisez le lave-vaisselle, veuillez essuyer la vaisselle, veuillez vous munir de torchons de vaisselle

Nettoyer l'intérieur des fours et frigos- Respecter le tri sélectif

Ne pas fermer les portes des réfrigérateurs quand ceux-ci ne fonctionnent pas

Landas, le

Faire précéder la signature de : lu et approuvé

Signature du locataire

Le Maire

